



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

20 juin 2007

Examen du dossier de la spécialité inscrite pour une durée de 5 ans à compter du 13 août 2002 (JO du 12 février 2003)

VEXOL 1%, collyre

Flacon 5 ml avec compte-goutte (339 628-6)

LABORATOIRES ALCON

rimexolone

Code ATC : S01BA13

Liste I

Date de l'AMM : 5 septembre 1995

Motif de la demande : renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Indications Thérapeutiques :

- Inflammation post-opératoire en chirurgie de la cataracte.
- Uvéite antérieure.
- Conjonctivite allergique

Posologie : cf. R.C.P.

Données de prescriptions :

Selon les données IMS (cumul mobile annuel février 2007), 130.000 prescriptions par an de VEXOL ont été observées. La posologie moyenne est de 4,3 gouttes/j et la durée moyenne de prescription de 37 jours. VEXOL a été majoritairement prescrit dans la conjonctivite (28%), dans la kératite (10%), dans l'iridocyclite (8%) ou dans les infections à virus herpes simplex (15%).

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire a fourni des nouvelles données¹.

Les données acquises de la science² sur les pathologies concernées et leurs modalités de prise en charge ont été prises en compte

Elles ne sont pas susceptibles de modifier l'évaluation du service médical rendu par rapport à l'avis précédent de la Commission de la Transparence.

¹ PSUR : 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2004

² Evaluation du traitement chirurgical de la cataracte de l'adulte. ANAES, février 2000.

Le service médical rendu par cette spécialité reste important dans les indications de l'A.M.M.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et aux posologies de l'A.M.M.

Conditionnement : il est adapté aux conditions de prescription.

Taux de remboursement : 65%

Direction de l'évaluation des actes et produits de santé